

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2020

Présents : DAIRE Christian, BALADE Jean-François, BERRON Jean-Luc, BOUCAU Jean-René, BOUCAU Marie-Claude, CATTANEO Jacques, CHRETIEN Romain, DESCLAUX Nadège, DOUMERC Marjorie, DUBOS Jean-Pierre, FAVIER Jacques, FUMEY Wilfrid, LAMARQUE Bernard, RATEAU Christian, SEDANO Bernadette, SOUPERBAT Danièle, VERVOUX-CARREYRE Emeline
- **Excusées** : JEANSON Claire (pouvoir à M. BOUCAU), MALEPLATE-JANUARD Laurie (pouvoir à Mme DESCLAUX), PINAUD Nicolas (pouvoir à M. DAIRE), SESE-DUVILLE Dominique (pouvoir à Mme BOUCAU), BALUTEAU Frédérique, Nadine NORGUET - Secrétaire : BERRON Jean-Luc,

ORDRE DU JOUR :

I : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 JUIN 2020

II : DÉLIBÉRATION À PRENDRE

> 2020-07-1 : Élection des délégués et des suppléants pour l'élection des sénateurs

III : QUESTIONS DIVERSES

Exceptionnellement, ce conseil municipal est organisé à l'Espace Culturel aux fins de respecter les consignes sanitaires dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19. La réunion a lieu en présence d'un public limité en nombre.

I : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 JUIN 2020

Après lecture, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents à la séance.

II : DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE

2020-07-1 : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS POUR L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

M. le Maire rappelle que tous les conseils municipaux de France sont convoqués ce jour aux fins de désigner leurs délégués et suppléants (grands électeurs) au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs,

Pour le conseil municipal de la commune de TOULENNE, comportant 23 membres, il s'agit de désigner 7 délégués titulaires et 4 délégués suppléants.

Les élections des sénateurs se dérouleront à la Préfecture de Bordeaux dimanche 27 septembre prochain.

M. DAIRE précise que cette élection est la seule délibération explicitement politique du mandat municipal. Il indique avoir donné des consignes aux colistiers de la liste qu'il propose, pour donner leur vote en faveur de la liste des sénateurs socialistes suivante :

- 1 – Laurence HARRIBEY (sénatrice, conseillère régionale chargée des relations avec les intercommunalités et communes girondins pour les crédits européens)
- 2 – Hervé GILLE (sénateur, conseiller départemental, ancien vice-président et président de l'UDES 33)
- 3 – Christine BOST (Maire d'Eysines, vice-présidente de la Métropole et 1ère vice-présidente du Département en charge des pactes territoriaux)
- 4 – Thierry TRIJOLET (1^{er} secrétaire fédéral, 1^{er} adjoint de Mérignac, conseiller régional, conseiller métropolitain)
- 5 – Laurence ROUEDE (1ère adjointe de Libourne, conseillère régionale déléguée au SRADET et en charge de l'Établissement Public Foncier)
- 6 – PAIN Cédric (Maire de MIOS)

M. DAIRE signale que 4 sénateurs socialistes avaient été élus en 2014, ce qui était exceptionnel. A ce jour, il n'en reste plus que 3 à la suite de la défection de Françoise CARTRON pour LREM, après les élections présidentielles de 2017. Mme SOUPERBAT obtient confirmation que toute rature sur un nom mentionné sur le bulletin de vote entraînera la nullité de celui-ci. M. le Maire invite les conseillers

municipaux à procéder à l'élection des délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

Vu le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral fixant le mode de scrutin, le nombre de délégués et de suppléant pour la commune de TOULENNE

Vu les articles L.283 à 293 du code électoral ;

Vu les articles R. 137 et suivants du code électoral ;

Considérant que les délégués sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Considérant que les délégués et leurs suppléants sont élus sans débat au scrutin secret simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste paritaire suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Considérant qu'il y a lieu de composer un bureau électoral présidé par le maire. Il comprend en outre :

- les deux membres du conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin,
- les deux membres du conseil municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin.

Le bureau est ainsi composé comme suit : M. Christian DAIRE Maire, président ; MM. Christian RATEAU, Jacques CATTANEO, Romain CHRÉTIEN, Mme Marjorie DOUMERC,

Une seule liste de candidats (Liste présentée par Christian DAIRE) a été déposée avant l'ouverture du scrutin. Sont candidats sur la **Liste présentée par Christian DAIRE** :

Délégués titulaires

- o Christian DAIRE
- o Marie-Claude BOUCAU
- o Jacques CATTANEO
- o Nadège DESCLAUX
- o Jacques FAVIER
- o Marjorie DOUMERC
- o Christian RATEAU

Délégués suppléants

- o MALEPLATE-JANUARD Laurie
- o BOUCAU Jean-René
- o Claire JEANSON
- o PINAUD Nicolas

Après avoir procédé au scrutin à bulletin secret, puis au dépouillement du vote sous le contrôle du bureau électoral, les résultats sont proclamés. Sont élus à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel :

- Liste présentée par Christian DAIRE

20 suffrages obtenus (1 bulletin blanc) soit 7 mandats de délégués et 4 mandats de suppléants.

Sont élus délégués : Christian DAIRE, Marie-Claude BOUCAU, Jacques CATTANEO, Nadège DESCLAUX, Jacques FAVIER, Marjorie DOUMERC, Christian RATEAU

Sont élus délégués suppléants : MALEPLATE-JANUARD Laurie, BOUCAU Jean-René, Claire JEANSON, PINAUD Nicolas

III : QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire informe les élus que le prochain bureau municipal aura lieu lundi 13 juillet à 15h00 en mairie (mardi 14 juillet étant férié). Au début de cette réunion, sera organisé le tirage au sort du « parrainage » des nouveaux élus par les plus expérimentés. En fonction de leur disponibilité, chaque conseiller est invité à y participer.

M. le Maire signale que la réunion de travail dédiée à la présentation de l'étude d'urbanisme sur le « futur quartier de la gare » aura lieu vendredi 17 juillet à 18h00 à l'Espace culturel. Afin de permettre des échanges de qualités sur ce dossier, il est nécessaire de prévoir 2 heures de réunion. De fait, un temps de restauration rapide sur place sera proposé aux élus à l'issue de cette réunion. Le conseil municipal sera donc convoqué le même jour à 20h30 à l'Espace culturel.

M. le Maire informe les élus que la commune de TOULENNE a été reconnue en état de catastrophe naturelle pour des dommages causés par des inondations et coulées de boues par arrêté interministériel du 16 juin 2020, paru au Journal Officiel (JO) du 10 juillet 2020, pour la période du 9 mai au 11 mai 2020. La publicité de cet arrêté a été largement réalisée, notamment directement auprès des sinistrés. Ces derniers disposent d'un délai de 10 jours à compter de la parution de cet arrêté au JO pour déclarer auprès de leur assurance leurs dégâts et transmettre un état estimatif de ceux-ci.

M. le Maire porte à la connaissance des élus municipaux qu'il a été averti par Mme MESSINE de la vente des locaux de l'ancien « Garage OPEL » (environ 800 m² couverts) sur un terrain d'une superficie de 2.800 m², au prix de 280.000 € net vendeur. Il exprime auprès des élus son vif intérêt pour ce site, au vu de sa localisation centrale et stratégique pour le territoire communal pour y installer les ateliers municipaux. Implanté au bord de la RD1113, ce site dispose également d'une sortie sur la Rue de Vincennes. Les bâtiments sont d'assez bonne facture, peu de travaux seraient nécessaires dans un premier temps pour les rendre opérationnels (aménagement d'un bureau, de sanitaires...). Selon lui, il s'agit d'une réelle opportunité qui peut ne pas se représenter dans les années à venir, d'autant que la commune a engagé depuis de nombreuses années une réflexion sur la création de nouveaux locaux techniques à Jean Blanc. Cette opération s'avère très onéreuse (près de 800.000 €). M. le Maire indique avoir pris un RDV avec le sous-Préfet pour évoquer cette opération et étudier avec lui les possibilités d'accompagnements financiers. Toutefois, après un échange avec Mme Beaupied-Queyraud, secrétaire générale de la sous-préfecture, il signale immédiatement aux élus que les acquisitions foncières ne sont jamais ou très rarement soutenues financièrement par l'État ou par le Conseil Départemental, les crédits étant plutôt orientés vers les travaux de rénovation ou d'aménagement des locaux communaux. Si la chargée d'affaires de l'Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA) a répondu négativement dans un premier temps à une idée de portage financier au motif que le projet ne correspondait pas aux objectifs de cette structure publique orientée vers le logement, les commerces et, au cas par cas, le tourisme, M. le Maire garde confiance pour convaincre sa présidente qu'il doit rencontrer. En effet, cette délocalisation des ateliers est la première étape d'un projet ambitieux d'aménagement d'une Maison des associations, de relocalisation de l'école de musique permettant de libérer des locaux nécessaires au fonctionnement des services de la Mairie, ainsi que d'aménagement des abords de l'école G. Brassens pour faciliter la circulation piétonne et le stationnement des véhicules. En outre, il peut également être envisagé la mise à disposition d'une partie du bâtiment sous forme de locaux commerciaux côté D1113 (200 m²). Le cas échéant, l'EPFNA pourra pour aider la commune à trouver des commerçants intéressés. L'estimation de France Domaine est attendu dans les semaines à venir.

Si aucun partenariat financier ne peut aboutir, M. LAMARQUE estime à près de 360.000 € la somme que la commune devrait emprunter pour se porter acquéreur de ce site, qu'il estime également être une réelle opportunité pour la commune. Il souligne toutefois que la commune s'est engagée dans une politique de désendettement ces dernières années, et qu'il est absolument nécessaire d'avoir des éléments d'analyse financiers sur les 4 ou 5 prochaines années, pour permettre au conseil municipal de trancher sur ce projet. Si la commune venait à emprunter cette somme, il insiste sur le fait qu'il ne sera pas possible de réaliser d'autres investissements au cours des 3 ou 4 prochaines années, comme la rénovation de trottoirs ou du réseau routier communal. Pour lui, il s'agit de faire un choix, un sacrifice, mais il indique y être favorable au vu de l'opportunité que cette opération représente pour la commune.

M. le Maire relève effectivement que diverses opérations d'investissement sont prévues à court terme : la rénovation des parkings de l'Espace culturel, celle des trottoirs de la Rue de pins francs, divers aménagements routiers dont la traversée de bourg avec le traitement du carrefour de la mairie et de la Caminasse par des ronds-points...

Mme SOUPERBAT se remémore le coût important de l'aménagement de nouveaux ateliers municipaux à Jean Blanc, et s'exprime en faveur de l'acquisition par la commune de ce bien au vu des avantages qu'il présente. En contrepartie, elle accepte de se passer de la réalisation de certains travaux.

M. le Maire souligne que cette opération présente principalement l'intérêt de ne pas avoir besoin de réaliser des travaux urgents d'importance pour le rendre opérationnel.

Pour M. BERRON, ce projet d'acquisition semble faire consensus dans l'équipe municipale. En ce cas, il obtient confirmation du report en fin de mandat des autres opérations évoquées ci-dessus.

M. DUBOS s'interroge alors sur la nécessité de conserver les bâtiments utilisés à ce jour par les services techniques à Jean Blanc. M. CATTANEO acquiesce à cette idée. M. le Maire la trouve intéressante, à partir du moment où la commune conserve la partie boisée. M. LAMARQUE se montre plus réservé sur ce projet.

M. FAVIER signale qu'à ce jour, la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) n'a pas été transmise en mairie

par Maître LALANNE, notaire chargée de la vente en cours. Il précise qu'à réception, la commune aura deux mois pour se prononcer sur l'exercice de son droit de préemption.

M. BOUCAU demande à ce que les services de Gironde Ressources soient sollicités sur ce point pour apporter des éléments objectifs, nécessaires à la prise de la bonne décision par le conseil municipal.

M. LAMARQUE attire l'attention des élus sur la nécessité pour la commune d'assurer une bonne gestion des deniers publics, notamment en conservant et développant un autofinancement net au cours des prochaines années.

Mme SOUPERBAT propose de revenir éventuellement sur la programmation de certains travaux, et de remettre si nécessaire en question des travaux validés à ce jour. M. le Maire en accepte l'idée, mais rappelle que certains sont déjà engagés, et que les subventions ont été attribuées par nos partenaires (Etat, Département, Fédération Française de Football...). M. RATEAU valide ainsi la difficulté de revenir par exemple sur le projet de rénovation du club house de football, au vu des engagements pris auprès de l'association. M. BALADE estime qu'il n'est pas nécessaire de rénover les trottoirs de la Rue des pins francs qu'il estime en bon état, près de 220.000 € minimum restant à la charge de la commune si cette opération venait à être réalisée. M. DUBOS concède que l'état dégradé de manière générale des trottoirs conduit les agents techniques à passer beaucoup de temps pour leur entretien/désherbage, ce qui conduit à des reports dans l'exécution de certaines tâches ou à leur externalisation. M. LAMARQUE espère que des fonds européens LEADER, gérés par le Pôle territorial, puissent être mobilisés lors de la phase d'aménagement de locaux communaux et/ou commerciaux. A la question de M. BERRON, M. le Maire confirme que l'acquisition de cet immeuble sera à l'ordre du jour du conseil municipal de septembre 2020.

Enfin, M. BALADE signale la circulation de véhicules poids lourds dans la Rue du Château d'eau, notamment ceux de Point P, participant à la dégradation de la voirie. Il appelle à intervenir auprès de cette entreprise et à interdire la circulation des plus de 5 tonnes sur cette voie, « sauf pour les services ».

Le prochain conseil municipal sera organisé vendredi 17 juillet 2020 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

Le Maire,

Les Conseillers Municipaux